

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ATTILA EXTRA STARK**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ATTILA EXTRA STARK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage, alcalin

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher
	Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue:	Wülflingerstrasse 271
Lieu:	CH-8408 Winterthur
Téléphone:	0041 44 651 10 43
e-mail:	info@dr-schnell.ch
e-mail (Interlocuteur):	info@dr-schnell.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich  
24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydroxyde de potassium

Amide, soja-, N,N-bis(hydroxyéthyl)-

Polyglycoléther d'amine gras

**Mention** Danger**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ATTILA EXTRA STARK

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 2 de 11

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB. Un ph élevé peut être nocif pour les eaux.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			5 - < 10 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			
68603-38-3	Amide, C16-18- und C18-ungesättigt, N,N-Bis(hydroxyethyl)			1 - < 5 %
	271-653-9		01-2119951823-33	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411			
31017-83-1	Polyglycoléther d'amine gras			1 - < 5 %
	931-964-9			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H302 H318 H400			
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate			1 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques,  
 < 5 % Savon.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ATTILA EXTRA STARK**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 3 de 11

**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.  
Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.  
Protéger l'oeil non blessé. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.  
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:  
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nécrose

Endommagement de la cornée.

Danger de cécité

en cas d'ingestion:

Douleurs dans la bouche et la gorge.

troubles gastro-intestinaux.

Le fort effet caustique expose au risque d'une perforation de l'œsophage et de l'estomac.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La station pour le rinçage des yeux et les douches de sécurité doivent être à proximité de la zone de traitement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Phosphore oxydes.

Oxydes de soufre.

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

Gaz/vapeurs, toxique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ATTILA EXTRA STARK

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 4 de 11

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

- En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Le cas échéant Combinaison complète de protection.

#### **Information supplémentaire**

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Assurer une aération suffisante.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Le cas échéant Attention au risque de dérapage

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
- Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.
- Dilution possible avec de l'eau.
- Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

- Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

##### **Information supplémentaire**

- Assurer une aération suffisante.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Observer le mode d'emploi.
- Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
- Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.
- Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
- Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
- Ne pas utiliser des matériaux ne résistant pas aux alcalis.
- Matériau approprié pour le sol: résistant aux alcalis

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ATTILA EXTRA STARK**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 5 de 11

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potasse caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Le cas échéant Porter un équipement de protection du visage. (EN 166)

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection résistant aux alcalis (EN 374)

Le cas échéant

gants de caoutchouc. (EN 374)

Gants de protection en butyle (EN 374)

Gants de protection en néoprène (EN 374)

Gants de protection en nitrile (EN 374)

Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes Aucune donnée disponible

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 13034)

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ATTILA EXTRA STARK**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 6 de 11

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		14

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

**Inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,1 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non applicable
Hydrosolubilité:	facilement soluble.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé  
 Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé  
 Conductivité: non déterminé  
 Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le produit n'a pas été testé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ATTILA EXTRA STARK

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 7 de 11

**10.2. Stabilité chimique**

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le contact avec des acides forts provoque des réactions violentes en raison du dégagement de chaleur  
Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc)  
(Risque d'explosion !).

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.  
Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.  
Éviter tout contact avec des acides forts.  
Éviter le contact avec les matériaux ne résistant pas aux alcalis

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également section 6.2.  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	par voie orale	DL50 273 mg/kg	Ratte	RTECS	
31017-83-1	Polyglycoléther d'amine gras				
	par voie orale	DL50 >300- 2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 - mg/kg		Aucune donnée disponible	
	par inhalation vapeur	CL50 - mg/l		Aucune donnée disponible	
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ATTILA EXTRA STARK

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 8 de 11

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID	
31017-83-1	Polyglycoléther d'amine gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 - mg/l	96 h		Aucune donnée disponible	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r - mg/l			Aucune donnée disponible	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 - mg/l	48 h		Aucune donnée disponible	
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Grünalge	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Exemple d'incinérateur adapté.  
Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ATTILA EXTRA STARK

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 9 de 11

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Vider complètement le récipient.

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1814
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION,
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1814
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION,
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1814
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, MIXTURE
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ATTILA EXTRA STARK**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 10 de 11

Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
EmS:	F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1814
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, MIXTURE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y840
Quantité dégagée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.
- Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.
- Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

- Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.
- Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

**Information supplémentaire**

- Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

- Classement et identification voir paragraphe 2.
- Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles
- Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.
- Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.
- Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ATTILA EXTRA STARK**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70301\_CLP

Page 11 de 11

**Limitation d'emploi:**

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 7, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*